



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2025/2026

ADHÉSIONS ANNUELLES A LA M.J.C.

Adhésion familiale : 20 €

L'adhésion est obligatoire. Elle se fait dès le 1^{er} septembre de l'année et est valable jusqu'au 31 août de l'année suivante. Un règlement séparé de l'achat des prestations vous sera demandé. Une carte d'adhérent vous sera remise à votre demande.

TARIFS :

	<u>Habitants de Bourges-Asnières</u>			<u>Habitants des communes extérieures</u>		
	<u>0 à 400</u>	<u>401 à 700</u>	701 et +	<u>0 à 400</u>	<u>401 à 700</u>	701 et +
 <u>Quotient familial :</u>						
Journée	2 € *	4 € *	7 €	4 € *	6 € *	9 €
Demi-journée	1.30 € *	2.30 € *	3,80 €	2.45 € *	3.45 € *	4.95 €
<i>Repas au prix coûtant, facturé par le prestataire</i>	3,60 €			3,60 €		
Aide aux devoirs / prise en charge aux écoles et goûter :	2,90€	3.10 €	3,60 €	Pas de prise en charge		

 **Aide spécifique carte temps libre**

***: Prix après réduction de la carte temps libre de la Caisse D'Allocation Familiale du Cher.**



Maison des Jeunes et de la Culture d'Asnières
rue Pierre et Jane Boiteau - 18000 BOURGES
Tél : 02 48 70 06 98
mjc.asnieres@outlook.fr

RÈGLES D'INSCRIPTION ET RÉSERVATIONS

Afin d'assurer l'accueil de vos enfants dans les meilleures conditions, merci de respecter les règles suivantes :

- Toute présence de votre enfant doit faire l'objet d'une **réservation préalable sur le portail famille INOÉ**. Un lien de connexion vous sera transmis lors de votre inscription à la MJC.
- Les **réservations sont obligatoires et définitives**, afin de garantir une organisation optimale (encadrement, repas, goûter...).
- ! Toute réservation engage un règlement, qu'elle soit honorée ou non.
- Aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, en cas d'absence justifiée par un **certificat médical**, un **avoir** pourra être exceptionnellement accordé.
- Les **repas commandés restent dus dans tous les cas**, même en cas d'absence justifiée, car ils sont facturés au prix coûtant par un prestataire extérieur.
- Les règlements :
 - **Pour l'accueil périscolaire et les mercredis** : paiement à la réservation sur INOÉ.
 - **Pour les vacances scolaires** : règlement en fin de mois sur le portail INOÉ.
- Les **réservations de repas** doivent être effectuées **au plus tard le lundi de la semaine précédente**.
- Les **inscriptions aux vacances scolaires** ouvrent :
 - **1 mois avant** pour les familles résidant à **Bourges**,
 - **3 semaines avant** pour les familles des **communes extérieures**.
- Les enfants peuvent être récupérés à partir de **17h** à la MJC (sauf cas particulier de sortie ou d'activité extérieure).
⚠ Avant cet horaire, il est possible que votre enfant se trouve sur un autre site d'animation.

ACCUEIL DES ENFANTS :

VACANCES SCOLAIRES	MERCREDIS	AIDE AUX DEVOIRS Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Accueil Matin 7h45/9h30		Prise en charge aux 3 écoles (Prévert, Aragon, Maternelle)
Repas (sur réservation)		
Accueil après-midi 13h30/14h		
Jusqu'à 18h15		

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX PARENTS

Notre MJC souhaite développer le sens de l'autonomie des enfants en les rendant responsables de leurs temps de loisirs et de leurs choix en termes d'activités.

Les enfants construisent leurs projets de loisirs avec les animateurs en collaboration avec les partenaires locaux dans un esprit d'écocitoyenneté en relation avec l'environnement.

Notre projet associatif met l'accent sur la participation des enfants et des familles en leur proposant d'être des acteurs plutôt que des consommateurs d'activités.

Santé :

Tous les problèmes allergiques et de santé en général ne peuvent pas être traités par les animateurs de l'Accueil de Loisirs.

Cependant, en cas de protocole médical et/ou ordonnance fournis par les familles, l'équipe d'animation pourra le(s) mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences.

Tenue :

Les activités de l'Accueil de Loisirs sont variées, elles se déroulent à l'intérieur et à l'extérieur (peinture, sports, jardinage, découverte en forêt, etc...).

Merci de prévoir pour les enfants, une tenue adaptée aux conditions météorologiques et aux différents types d'activités (ou mettez systématiquement un vêtement de pluie, une casquette et une paire de baskets dans le sac de l'enfant).

Enfin, la MJC, soucieuse de la formation des personnels d'animation, possède une équipe d'animation qualifiée ou en cours de qualification, conforme à la réglementation.

Droit à l'image :

Des photos ou vidéos des activités peuvent être prises pour valoriser les actions de la MJC (site web, réseaux sociaux, supports de communication). Si vous ne souhaitez pas que votre enfant apparaisse, merci de le signaler par écrit à l'équipe d'animation.

Comportements / Respect du cadre éducatif :

Le respect des autres, des locaux et du matériel est une règle fondamentale. En cas de comportement inadapté ou de non-respect répété, l'équipe d'animation pourra convoquer les familles pour un échange éducatif, voire suspendre temporairement l'accueil.

Objets personnels / téléphones :

Les jeux personnels, cartes ou téléphones portables ne sont pas autorisés, sauf autorisation spéciale dans le cadre d'un projet. La MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Accueil des enfants porteurs de handicap ou à besoins particuliers :

La MJC accueille tous les enfants, dans la limite de ses capacités d'accompagnement. Un entretien préalable pourra être proposé pour organiser au mieux cet accueil.

Lien avec le projet pédagogique :

Les règles de fonctionnement s'inscrivent dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Celui-ci est disponible sur simple demande.

Séverine ZACARIAS DE SOUZA

Directrice

.....
En signant ce document « Règles de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et Accueil Périscolaire », vous vous engagez à en respecter les termes. L'équipe de la MJC vous en remercie par avance.

Nom du responsable :

Nom du (des) enfant(s) :

Merci de porter la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement de l'accueil de loisirs et m'engage à les respecter.

Date :

Signature :